



# ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

---

**Procès-verbal de l'assemblée constitutive du mercredi 20 septembre 2017,  
à 19h30, à la salle des Œuvres, Estavayer-le-Lac**

## **Excusés**

M. Stanislas Rueck  
M. Daniel de Raemy  
M. Marco Bezzola, président du Conseil Général  
Mme Christine Duc, vice-présidente du Conseil Général  
M. Jacques Chassot, ancien juge de Paix et député

## **PV**

Mme Dominique Bloechle, secrétaire

## **Ordre du jour**

### **1. Accueil des participants**

M. Stéphane Girod ouvre l'assemblée et remercie toutes les personnes présentes pour leur soutien. Il rappelle le but et les intentions de l'association en faisant le parallèle avec le film « Demain » :

- informer
- sensibiliser
- échanger
- formaliser
- initier et agir

### **2. Présentation de la démarche**

M. Jean-Luc Bloechle donne une présentation power point retraçant brièvement l'histoire du Château et mettant en évidence la chronologie récente des événements relatifs au « Pré du Château ». Il termine son exposé sur une lettre du service expertise de l'OFC précisant « qu'une telle zone devrait rester inconstructible selon les recommandations de l'ISOS ».



### 3. Présentation et adoption des statuts

M. Stéphane Girod présente la proposition de statuts pour l'association. Ceux-ci ont été préalablement annexés au courriel d'invitation à l'assemblée constitutive. M. Chanex propose de reformuler certains points imprécis. Les corrections proposées sont intégrées à la proposition de statuts par M. Girod (points 4,5,8,13,16). Les statuts sont adoptés par l'assemblée présente.

Remarques :

- M. André Butty propose d'étendre l'action de l'association à la cité médiévale, et non pas seulement au Château de Chenaux.
- L'idée est pertinente, néanmoins, il faut procéder par étapes afin de ne pas se perdre... Ne risque-t-on pas d'empiéter sur l'Office du Tourisme ? note M. Guy Buerer.

### 4. Constitution du comité

M. Girod demande à l'assemblée s'il y a des personnes motivées à intégrer le comité de l'association. Les citoyens suivants ont fait part de leur intérêt et ont volontiers accepté d'entrer au comité :

- Olivier Bertschy
- Jean-Luc Bloechle
- Dominique Bloechle
- Guy Buerer
- Jacques Chassot
- Michel Cuennet
- Stéphane Girod

### 5. Discussion ouverte

Nadia Savary prend la parole :

- Elle remercie l'association et mentionne que dans son mandat de député, elle s'est intéressée à la question de la réfection du Château mais qu'il n'y a jamais eu de suite à sa requête ; elle déplore que cette « substance historique » soit aussi peu reconnue. Elle désire reprendre ce dossier et lui donner une suite. Elle ajoute qu'elle ne fait pas partie de l'association, mais que l'on peut compter sur son soutien. Elle clôt son intervention par ces mots : « on a besoin de vous » !

Démarches à entreprendre :

- S. Girod : que fait-on concrètement ? Une lettre officielle au Conseil Général ?
- J-M Bondallaz : il faudrait la lire à haute voix afin que cela soit plus pertinent
- C. Bloechle : ce serait judicieux de l'envoyer au président du Conseil Général (prochaine séance agendée au 7 novembre 2017)
- M. Bourqui : on souhaite être associé à la réflexion et on est à disposition pour toute démarche



Remarques diverses :

- J-L Pilet: Y a-t-il des travaux préparatoires concrets sur le Pré du Château (raccordements des eaux usées, vellités de construction)? J-L Bloechle répond par l'affirmative en précisant que lesdites parcelles ont été raccordées au réseau communal en 2015 lors des travaux d'excavation du Ch. du Pré du Château.
- J-M Bondallaz: quelles sont les possibilités de vente et/ou rachat des terrains? J-L Bloechle a trouvé des informations pertinentes dans un article académique de Me Jean-Michel Brahier. Dans le cas précis, le dézonage n'impliquerait pas forcément une indemnisation. Cela risque toutefois d'être une guerre d'avocats. J-M Bondallaz rétorque que pendant la guerre, au moins, rien ne se construit sur le terrain. J-L Bloechle ajoute qu'il souhaiterait contacter Me Brahier directement afin d'obtenir un avis d'expert.
- D. Bloechle rappelle qu'une servitude d'interdiction de bâtir envers le HIB est toujours d'actualité. De plus, il existe un potentiel vice de forme lors de la mise en zone à bâtir du Pré du Château en 1975 alors qu'en 1974 la commune prévoyait au contraire de protéger ladite zone. En effet, en 1975 M. Pillonel était à la fois propriétaire de parcelles concernés alors qu'il siégeait depuis peu au conseil communal.
- Mme Savary propose de sensibiliser les citoyens de notre action et d'informer la population.
- Mme A-M Bulliard évoque la possibilité d'un projet de pétition. M. Bondallaz réplique que cela lui semble trop agressif et qu'il faudrait en premier lieu employer d'autres moyens.
- C. Bloechle propose de faire un stand d'information au marché de Noël.
- D. Gaillard demande s'il existe une adresse e-mail ainsi qu'une adresse de contact pour l'association. J-L Bloechle répond que l'e-mail suivant [association@e-stavayer.ch](mailto:association@e-stavayer.ch) sera créé tout prochainement.
- M. Chanex termine les remarques en disant que toute la Broye est concernée par cette démarche, voire le canton de Fribourg.

L'assemblée se clôt par une verrée.

Le Président :

*Stéphane Girod*

La Secrétaire :

*Dominique Bloechle*